

## **POLITIQUE DE FINANCEMENT DES ÉTUDIANT·E·S POUR PARTICIPATION À DES COLLOQUES**

Dans le but de soutenir les étudiant·e·s qui souhaitent présenter leurs recherches dans des colloques scientifiques, l'Institut d'études anciennes et médiévales offre la possibilité de financer une partie des frais encourus.

### **Admissibilité**

- Étudiant·e de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle sous la direction d'un·e membre régulier·ère de l'Institut
  - Inscription à temps complet au moment de présenter la demande
  - Présentation d'une communication au colloque
- Ne sont pas admissibles les personnes qui souhaiteraient seulement assister à un colloque sans toutefois y présenter une communication.
- Advenant un grand nombre de demandes pour un même concours, les étudiant·e·s au doctorat seront priorisé·e·s.
- Sont également prioritaires les demandes des doctorant·e·s qui doivent participer à un colloque dans le cadre du séminaire de doctorat en études anciennes.

### **Frais éventuellement pris en charge**

- Hébergement sur les lieux du colloque
  - Déplacements du lieu de résidence de l'étudiant·e vers le lieu du colloque
  - Frais d'adhésion et d'inscription au colloque
- Les frais de banquet, les repas et per diem ne sont pas admissibles.

### **Montant**

- Jusqu'à 75% du budget de la demande, jusqu'à concurrence de 1 000 \$
- Il est possible de présenter plus d'une demande par année, mais le financement global par personne ne pourra pas dépasser 1 000 \$ par année.

### **Présentation des demandes**

- Une lettre de présentation, incluant le niveau et le programme d'études, le NI et une description du colloque
- Le programme de l'événement où figure explicitement la communication qui y sera présentée
- Un montage financier complet présentant l'ensemble des frais encourus ainsi que les subventions ou autres soutiens obtenus par ailleurs pour financer une partie des frais
- Une lettre d'appui de la direction de recherche soulignant la pertinence du colloque au regard des recherches de l'étudiant·e

### **Dates des concours**

- 1<sup>er</sup> novembre 2023 (pour les colloques entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 29 février)



- 1<sup>er</sup> mars 2024 (pour les colloques entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre)

Veillez adresser vos demandes à [ieam@ulaval.ca](mailto:ieam@ulaval.ca). Les réponses seront communiquées dans la quinzaine suivant la date de clôture du concours. Si la demande est acceptée, le remboursement se fera au retour du colloque, sur présentation des justificatifs et du formulaire de dépenses.